Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_025-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 février 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Kévin STEINBACHER donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- Mme Catherine GUGUEN-GRACIE donne pouvoir à Mme Annick PORTES
- Mme Claudia GAUVIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE

Monsieur Thierry DE LA FOURNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2026/025 – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERRES ET BATIMENTS TECHNIQUES – RELANCE DU LOT 17 DU MARCHE 2025-29 : PROCEDURE 2026-02-17

Présents : 24 **Représentés** : 09 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_025-DE

Un marché en procédure adaptée relatif aux travaux de construction des serres et bâtiments techniques a été lancé le 26 mai 2025, sous la forme d'un marché ordinaire en application de l'article R2123-1 1°du Code de la commande publique.

Par délibération 2025/205, 16 lots ont été attribués lors du Conseil municipal du 15 décembre : les lots 1 à 16.

Le lot 17 serres horticoles avait été déclaré sans suite, un des candidats n'ayant pas souhaité maintenir son offre au-delà de la date de validité du lot.

Ce lot a fait l'objet d'une relance en procédure adaptée le 9 janvier 2026, conformément au code de la commande publique.

Après présentation et analyse établie par le maître d'œuvre, le Cabinet BRA, la Commission de suivi des contrats, réunie le 13 février 2026, a décidé d'attribuer le lot 17, serres horticoles à l'entreprise DEFORCHE France pour un montant d'offre de base + variante de 1 036 554,21 € HT soit 1 243 865,05 TTC.

La présente délibération concerne donc :

L'attribution du marché pour le lot 17, à l'entreprise retenue, détaillée comme suit :

N° lot	Désignation	Entreprise	Montant Offre base (en € HT)	Montant variante retenue (en € HT)
17	SERRE HORTICOLE EQUIPEE	DEFORCHE France	1 037 868,21	- 1 314
	TOTAL BASE + variante (en € HT)		1 036 554,21	
	TOTAL BASE + variante (en € TTC)		1 243 865,05	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu la délibération 2025/205 du 15 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Suivi des Contrats de la Commande Publique du 13 février 2026 ;

Considérant la nécessité de construire de nouvelles serres et bâtiments à l'usage des services techniques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 28 voix POUR, Monsieur le Maire et Monsieur LE GUIFFANT ne prenant pas part au vote et 3 ABSTENTIONS (M LOISANCE, Mme GUILLOU, M DESLANDES) :

DECIDE

Article 1er : d'attribuer le lot serres horticoles à l'entreprise DEFORCHE France pour un montant d'offre de base + variante de 1 036 554,21 € HT soit 1 243 865,05 TTC.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260302-DEL_2026_025-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce marché au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance

Thierry DE LA FOURNIERE

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 06 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 06 MARS 2026